

L'OPINION PUBLIQUE

Journal Hebdomadaire Illustré

Abonnement, payable d'avance : Un an, \$3.—États-Unis, \$3.50.
Tout semestre commencé se paie en entier.
On ne se désabonne qu'au bureau du journal, et il faut donner au moins quinze jours d'avis.

Vol. X.

No. 50.

Prix du numéro, 7 centimes.—Annonces, la ligne, 10 centimes.
Toute communication doit être affranchie.
Les remises d'argent doivent se faire par lettres enregistrées ou par bons sur la poste.

JEUDI, 11 DECEMBRE 1879

AVIS PUBLIC

est par le présent donné qu'en vertu de l'acte du Canada concernant les compagnies à fonds social, de 1877, des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau du Canada, portant la date du premier jour d'octobre 1874, par lesquelles les actionnaires de la compagnie de lithographie Burland-Desbarats, constituant une corporation existante et valide dûment établie par lettres patentes, portant la date du quatrième jour de novembre 1874, et émises sous l'autorité de l'acte de 1869 concernant les lettres-patentes des compagnies à fonds social, et faisant le commerce de

Gravures, de lithographie, d'imprimerie et de publications,

dans la cité de Montréal—ainsi que tous ceux qui pourraient ci-après devenir actionnaires de la dite compagnie, ont été incorporés, comme corps incorporé et politique, ayant succession perpétuelle et un sceau commun sous le nom de la

Compagnie de lithographie Burland (limitée),

avec tous les droits et pouvoirs conférés par l'acte en premier lieu mentionné, et sujet à toutes les conditions et dispositions du dit acte, et dans le but de faire le commerce de

Gravures, de lithographie, d'impressions et de publication

dans le Canada, avec un fonds total de **DEUX CENTSMILLE PIASTRES**, divisé en deux mille actions de cent piastres chaque.

Daté au bureau du Secrétaire d'État du Canada, ce troisième jour de novembre 1879.

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'État.

AVIS IMPORTANTS

L'Opinion Publique est imprimée et publiée tous les jeudis par la COMPAGNIE DE LITHOGRAPHIE BURLAND (limitée), à ses bureaux, Nos. 5 et 7, rue Bleury, Montréal.

Le prix d'abonnement pour ceux qui paient d'avance, ou dans le cours des trois premiers mois, est de TROIS PIASTRES par année pour le Canada et TROIS PIASTRES ET DEMIE pour les États-Unis; mais on exige de ceux qui ne se conforment pas à cette règle \$3.25 par année s'ils ne paient qu'au bout de six mois, et \$3.50 s'ils ne règlent qu'à la fin de l'année.

Les lettres d'abonnements ou traitant d'autres affaires doivent être adressées à G.-B. BURLAND, Gérant, ou : "Au Gérant de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Adresser les correspondances littéraires : "Au Rédacteur de *L'Opinion Publique*, Montréal."

Si une réponse est demandée, il faut envoyer une estampille pour en payer le port.

Lorsqu'on veut obtenir des exemplaires extra du journal, le prix de ces exemplaires, en estampilles ou autres valeurs, doit accompagner la demande.

Nos abonnés à Montréal sont priés de nous faire connaître toute irrégularité dans le service du journal.

SOMMAIRE

La théorie pratique, par A. Gélinas.—Çà et là, par L.-O. David.—Echos, par A. Gélinas.—Nouvelles étrangères, par L.-O. David.—Affaires du Nord-Ouest, par A. G.—Le mariage du roi d'Espagne.—Anecdotes populaires sur la vie de Napoléon Ier.—Poésie : Une nuit d'été, par Edouard Huot.—La muette qui parle, par F. du Boisgobey (suite).—Choses et autres.—Les prédictions d'un évêque.—A nos abonnés des États-Unis.—A nos abonnés.—Le vrai progrès.—Les échecs.—Le jeu de dames.—Prix du marché de détail de Montréal.

GRAVURES : St-Jean, N. B. : Le SS. *Arizona* au quai de Shea pour être réparé ; Vue à Beauharnois ; Le grand banquet des conservateurs à Ottawa ; Le défrichement.

PRATIQUE ET THÉORIE

La *Patrie* nous a fait de vifs reproches à propos d'un article que nous avons publié récemment, sous le titre : *La politique pratique*. Il était incidemment question, dans cet article, des qualités respectives de M. Cartwright et de M. Tilley comme ministre des finances. Nous croyons devoir citer une partie des remarques de notre confrère.

Ces quelques lignes dues à la plume d'un écrivain conservateur, M. A. Gélinas, résumant exactement l'opinion que nos adversaires voudraient que le pays entretint sur le compte de M. Cartwright et de M. Tilley respectivement. Nous voulons répondre une fois pour toutes à cette prétention non justifiée par les faits, que M. Cartwright est un homme entier dans ses opinions, décidé à ne jamais modifier, dans la pratique, l'application des théories économiques dans l'efficacité desquelles il a foi.

M. Gélinas nous permettra-t-il de lui dire que la façon irrévérencieuse dont il parle de la science économique comparée à la pratique, à lieu de nous étonner de la part de celui chez qui nous étions habitués à voir plus de respect pour les travaux des penseurs qui, ayant fait des questions économiques l'objet des études de toute leur vie, méritaient certainement de voir leurs travaux traités un peu moins cavalièrement par un homme qui se pique de respect pour le savoir et le progrès. L'homme vraiment pratique est celui qui se fie plus aux données de la science qu'aux jactances des empiriques.

La supériorité de la pratique sur la théorie est une absurdité. Ou la théorie est bonne, ou elle ne l'est pas. Si elle n'est pas bonne, nos contradicteurs devraient pouvoir nous dire en quoi elle pêche, et si elle est bonne la pratique doit être d'accord avec elle. La supériorité appartient toujours à la science, dont la pratique doit être l'humble servante; et ceux-là veulent faire reculer le monde qui soutiennent le contraire. La protection ou le libre-échange ne peuvent s'appliquer indistinctement à tous les pays, dit M. Gélinas. N'est-ce pas là une affirmation dont l'absolutisme dépasse celui qu'il reproche à l'homme qu'il accuse? Si le libre-échange est la doctrine orthodoxe en fait d'économie, pourquoi ne pourrait-il pas s'appliquer indistinctement à tous les pays? Sans doute que, dans tous les changements à apporter dans la politique fiscale d'une nation, il faut procéder avec beaucoup de prudence et de circonspection à cause des nombreux intérêts en jeu; et dans les pays protectionnistes où il faut introduire le libre-échange on doit agir avec des précautions extrêmes, parce que le temps donne aux préjugés même des titres au respect; mais de là à dire que la vérité n'est pas la vérité partout, il y a un abîme que les esprits éclairés trouveront toujours infranchissable.

M. Gélinas dit encore que c'est le tort de M. Mackenzie et de M. Cartwright de ne pas faire plier leurs idées fixes devant la nécessité du jour. Nous ne voyons pas comment un homme qui a des idées fixes peut honnêtement les faire plier devant n'importe quelle nécessité. Un ministre intègre qui a de ces idées fixes se retire du pouvoir plutôt que de les faire plier. Le respect qu'on doit avoir pour la volonté populaire n'impose à personne l'obligation de renoncer à ses opinions.

Ceci nous entraîne sur un terrain tant soit peu délicat.

La *Patrie* nie que M. Cartwright, étant ministre des finances, se soit montré entier dans ses opinions et absolu dans ses

idées. Il ne servirait à rien de chicaner sur cette question de fait. Notre confrère peut n'avoir pas remarqué dans la conduite de l'ex-ministre ce que d'autres, et un bon nombre de libéraux même, y ont vu, c'est-à-dire cette raideur et cette obstination dont nous avons parlé, et que nous avons fait contraster avec la souplesse et l'habileté de M. Tilley. En tous cas, si MM. Cartwright et Mackenzie n'ont pas été entêtés dans leurs idées, c'est tout comme, puisqu'il ne les ont pas modifiées; et il faudrait croire alors que, s'il n'ont pas retouché leur programme au gré du peuple, c'est qu'il n'ont pas compris les vœux de celui-ci.

Notre confrère nous a mal compris, s'il a vu dans nos paroles quelque signe d'irrévérence pour les théoristes et les savants de l'économie politique. Nous les respectons comme lui. Mais nous ne sommes pas prêts à dire avec lui que l'enseignement étant admis, la pratique doit toujours se mettre d'accord avec cet enseignement. Cette doctrine pourrait nous conduire trop loin.

On est obligé, à chaque instant, dans les choses humaines, de faire fléchir en pratique les règles les plus absolues de la théorie, de faire plier les doctrines aux circonstances. Ce qui n'empêche pas les règles et les doctrines de rester intactes en elles-mêmes.

Dans la matière qui nous occupe, nous persistons à dire que la protection, comme le libre-échange, ne peut s'appliquer indistinctement à tous les pays, et que les principes qui servent de bases aux deux systèmes, en restant invariables, en eux-mêmes, peuvent fort bien varier dans l'application qu'on en fait.

Nous serions tenté d'établir à ce sujet une comparaison entre un pays quelconque, auquel il s'agit d'administrer soit la protection soit le libre-échange, et un champ que l'on enseme sè successivement de diverses sortes de grains. Chaque pièce de grain est et reste excellente en soi, mais, dans l'emploi qu'on en fait, elle peut être utile ou nuisible selon la qualité et l'état actuel du sol.

Ainsi de l'économie politique en pratique. Aujourd'hui, le Canada, notre pays, requiert la protection à forte dose; on le soumet au régime de la protection, et des hommes d'État, qui peuvent fort bien être libres-échangistes en théorie, dans le domaine de l'idéal et de l'abstraction, se chargent de diriger l'opération. Dans vingt ans, lorsque le régime protecteur aura produit les résultats qu'on en espère, peut-être alors un changement sera-t-il opportun; ce sera alors le temps d'appliquer le libre-échange, et le devoir des politiques du jour, fussent-ils protectionnistes dans l'abstraction, sera d'administrer du libre-échange, sous peine, s'ils refusaient, de se voir renvoyés aux calendes suivantes et remplacés par des docteurs plus raisonnables et moins platoniques.

La théorie est une bien belle chose, les quintessences aussi, et nous sommes prêts à admettre que, suivant la théorie, le libre-échange devrait être adopté par toutes les nations du globe. Ce serait bien vraiment le système le plus normal, le plus naturel, à le considérer à la lumière des données abstraites; seulement, cette brillante idée n'est pas réalisable. Il faut en prendre son parti.

Nous croyons au libre-échange univer-

sel comme nous croyons à la paix universelle et à la République de Platon. C'est admirable, et ce n'est pas praticable.

Étant donné que la doctrine de la paix universelle ne vaut en pratique que si elle est acceptée de tous les peuples, il serait, n'est-ce pas, insensé à un peuple en particulier de désarmer, pendant que ses voisins se préparent à lui livrer bataille, sous prétexte que la paix est la vraie doctrine, et que la pratique doit être d'accord avec la théorie coûte que coûte. De même, ce serait folie pour un gouvernement que de ne pas protéger, quand il le peut, ses administrés, contre la concurrence étrangère, de les livrer à la merci des convoitises d'un peuple voisin venant envahir leurs marchés pour les assujettir à son monopole, et cela sous le prétexte que le libre-échange est de saine doctrine, et qu'un gouvernement qui a des idées arrêtées en matière d'économie politique, ne doit les faire céder devant aucune nécessité.

"Un ministre intègre qui a des idées fixes se retire du pouvoir plutôt que de les faire plier, dit la *Patrie*. Le respect qu'on doit avoir pour la volonté populaire n'impose à personne l'obligation de renoncer à ses opinions."

D'accord. Épictète ni Socrate ne raisonnaient pas autrement. Rien de si facile, en effet, que de tenir à un programme caduc et de ne vouloir pas en démordre pour le simple plaisir de la chose, il ne reste plus alors qu'à plier bagage et à se tenir à l'écart.

M. Mackenzie et M. Cartwright sont des hommes convaincus, nous aimons à le croire sur le témoignage de notre confrère. Mais nous ditait-on de quelle nature est leur conviction? Porte-t-elle sur ceci seulement : que le libre-échange est ce qu'il y a de plus désirable en théorie, ou sur cette autre idée : que le libre-échange étant ce qu'il y a de plus désirable théoriquement, il faut l'imposer quand même au peuple qui en souffre et auquel la protection peut seule venir en aide? Notre confrère admettra que la dernière proposition supposerait chez ses chefs plus d'entêtement que de patriotisme.

L'Avenir, il y a quelque trente ans, s'écriait : "Périssent la patrie plutôt qu'un principe." Le rédacteur de la *Patrie* semble dire à son tour : "Périssent l'avenir de la puissance entière plutôt que l'idée fixe de M. Cartwright!"

A. GÉLINAS.

ÇA ET LÀ

La *Minerve* se prononce en faveur de la conduite tenue par le Conseil législatif pendant la dernière crise et cherche à démontrer l'utilité de son existence.

* *

On dit qu'une mesure sera sous peu adoptée par le gouvernement de la république pour permettre l'admission, sur le marché français, des vaisseaux de toutes les nations, à un égal tarif douanier. Le Canada profitera beaucoup de la réalisation de ce projet.

* *

Le *Canadien* qui reproche si amèrement aux autres de mal rapporter ce qu'il écrit, ne se gêne pas lui-même. Il fait dire d'une manière générale à M. David, que les ouvriers des villes sont plus aptes à la colo-